



Bilan de la concertation sur les échangeurs
et l'itinéraire de substitution
(Novembre 2011)

Sommaire

► **Le dispositif et les modalités de la concertation -- 3**

Information et mise à disposition des documents----- 3

Les réunions de concertation----- 4

Les élus invités aux réunions intercommunales----- 5

► **Synthèse des avis et expressions----- 6**

Zone d'échange de Gagnague----- 6

Zone d'échange de Verfeil----- 7

Zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine ----- 7

Zone d'échange de Puylaurens ----- 8

Zone d'échange de Soual ----- 8

Zone d'échange de Castres ----- 9

Itinéraire de substitution ----- 10

► Le dispositif et les modalités de la concertation

Information et mise à disposition des documents

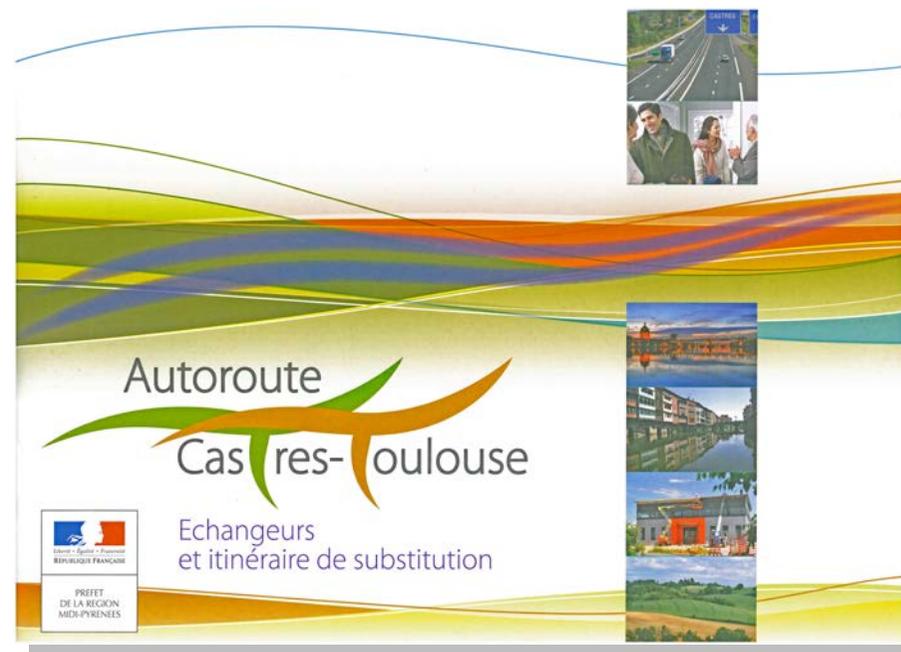
Lors de la concertation sur les fuseaux, de nombreuses interrogations ont porté sur le nombre et le positionnement des échangeurs avec notamment l'émergence de demandes d'échangeurs supplémentaires. Les itinéraires des poids-lourds ont aussi suscité des inquiétudes du fait de l'intégration des déviations existantes dans le projet d'autoroute et la suppression de points d'échange.

En conséquence, lors de la réunion du comité de suivi du 12 mai 2011, le Préfet de région a décidé que la réflexion sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution ferait l'objet d'une phase de concertation spécifique à la fin de l'année 2011

La phase de concertation a été annoncée par communiqué de presse transmis le 24 novembre 2011 et largement relayé dans la presse locale.

Le dossier support de cette phase de la concertation a été mis en ligne sur le site Internet en amont des réunions avec les élus locaux.

Ce document a aussi été remis aux maires des communes concernées pour le tenir à la disposition des concitoyens ne disposant pas d'un accès suffisant à Internet.



Les réunions de concertation

■ Réunion des exploitants routiers

Lors d'une réunion le 27 octobre 2011, la DREAL a pu échanger avec les services techniques des conseils généraux du Tarn et de la Haute-Garonne, sur la consistance et les caractéristiques de l'itinéraire de substitution.

■ Réunions des élus locaux

Sur le même système que lors de la concertation sur les fuseaux, les maires, présidents d'intercommunalité et conseillers généraux territorialement concernés, ont été réunis par secteur afin d'évoquer les scénarios d'échange et l'itinéraire de substitution. Certaines communes, présentes lors de la concertation sur les fuseaux, ont été écartées suite au choix du fuseau d'études, notamment pour les communes concernées par les fuseaux sud. Les réunions se sont déroulées du 25 au 30 novembre 2011 avec une forte participation :

- Vendredi 25 novembre : Verfeil
- Lundi 28 novembre : Castelmaurou
- Mardi 29 novembre : Soual
- Mardi 29 novembre : Cambounet-sur-le-Sor
- Mercredi 30 novembre : Cuq-Toulza.

■ Réunion du comité de suivi

Le comité de suivi s'est réuni le 2 décembre 2011 afin d'évoquer l'avancement des études et de la concertation, les premiers enseignements de la concertation sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution, et les prochaines échéances.

Les élus invités aux réunions intercommunales

SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4	SECTEUR 5
<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verfeil • Toulouse 15 • Montastruc-La-Conseillère <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC des Coteaux du Girou • CC Coteaux Bellevue <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonrepos-Riquet • Castelmaurou • Garidech • Gragnague • Saint-Marcel-Paulel • Saint-Pierre • Verfeil 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verfeil • Lavour • Lanta • Caraman • Cuq-Toulza <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC des Coteaux du Girou • CC Tarn et Agout • CC du S.E.S.C.A.L • CC Cœur Lauragais • CC du Pays de Cocagne <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourg-Saint-Bernard • Le Faget • Francarville • Loubens-Lauragais • Saint-Marcel-Paulel • Saint-Pierre • Saussens • Vendine • Verfeil • Bannières • Cambon-lès-Lavour • Maurens-Scopont • Montcabrier • Teulat • Villeneuve-lès-Lavour 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavour • Puylaurens • Caraman • Cuq-Toulza <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC du S.E.S.C.A.L • CC Cœur Lauragais • CC du Pays de Cocagne <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Faget • Loubens-Lauragais • Aguts • Algans • Appelle • Cambon-lès-Lavour • Cuq-Toulza • Lacroisille • Maurens-Scopont • Mouzens • Péchaudier • Puylaurens • Villeneuve-lès-Lavour 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puylaurens • Dourgne <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CC du Sor et de l'Agout • CC du Pays de Cocagne • CC Lauragais Revel Sorezois <p>MM. les maires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cambounet-sur-le-Sor • Lempaut • Lescout • Puylaurens • Saint-Germain-des-Prés • Sémalens • Soual 	<p>MM. les conseillers généraux des cantons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puylaurens • Dourgne • Labruguière • Castres-Ouest • Castres-Est • Villemur-sur-Agout <p>MM. les présidents de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CA de Castres Mazamet • CC du Sor et de l'Agout • CC du Pays de Cocagne • CC du Pays d'Agout • MM. les maires de : • Cambounet-sur-le-Sor • Castres • Fréjeville • Saint-Germain-des-Prés • Saïx • Sémalens • Soual • Viviers-lès-Montagnes

► Synthèse des avis et expressions

Zone d'échange de Gragnague

Réunion le 28 novembre à Castelmaurou (4 élus)

■ Scénarios étudiés par le maître d'ouvrage :

Scénario de base : demi-échangeurs RD20/A680 et A68/A680 maintenus ;

Variante 1 : complément du demi-échangeur RD20/A680 ;

Variante 2 : complément du demi-échangeur A68/A680, déplacement et complément de l'échangeur RD20/A680.

■ Spécificité de la zone d'échange

Cette zone concerne le réseau concédé aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) et ne sera donc pas intégrée à l'appel d'offres de concession de l'autoroute Castres-Verfeil. S'il s'avérait pertinent, le complément du demi-échangeur autoroutier A68/A680 serait financé dans le cadre d'une révision du Contrat de plan Etat – ASF. Le maître d'ouvrage a présenté le fait que les niveaux de trafic envisageables à l'horizon de mise en service entre 300 et 400 véhicules par jour sur les bretelles des compléments d'échange ne paraissent pas justifier la variante 2 qui représente un coût élevé d'environ 30 M€.

Par contre, le complément du demi-échangeur RD20/A680, s'il était souhaité par les collectivités locales, serait financé par celles-ci aussi bien pour les coûts de construction que pour les coûts d'exploitation.

La configuration de l'échangeur non adaptée à la concession et sa situation en zone inondable conduisent à un coût élevé pour le compléter (13 à 15 M€) avec des résultats très faibles en terme de trafic (environ 300 véhicules/jour sur les bretelles).

■ Synthèse des échanges

Les élus affirment de nouveau leur demande de compléter des deux échangeurs en arguant du rôle de ces échangeurs en terme d'aménagement du territoire et de source de développement économique. Ils indiquent notamment le projet de zone économique « les Portes du Tarn » et la perspective d'une liaison vers l'ouest en direction d'Eurocentre et de la future gare LGV de Montauban.

Ils demandent que le financement de ces échangeurs soit intégré à l'appel d'offre de mise en concession de la section Verfeil-Castres, ce qui est impossible car l'A680 est déjà concédée aux Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Lors du comité de suivi, le complément du demi-échangeur A68/A680 est indiqué par certains comme étant prioritaire par rapport au demi-échangeur RD20/A680. Cependant, la proximité des deux échangeurs nécessite, pour compléter le demi-échangeur A68/A680, de déplacer l'échangeur RD20/A680, afin de respecter les règles de sécurité. Dans ces conditions, et considérant que les élus souhaitent le maintien des échanges entre la RD20 et l'A680, le complément du demi-échangeur A68/A680 conduit au scénario 2.

Zone d'échange de Verfeil

Réunion le 25 novembre à Verfeil (22 élus)

Réunion le 28 novembre à Castemaurou (4 élus)

Positionnements étudiés par le maître d'ouvrage :

- à l'ouest de l'actuel carrefour giratoire reliant l'A680, la RD112 et la déviation de Verfeil ;

- autour de l'actuel carrefour giratoire reliant l'A680, la RD112 et la déviation de Verfeil ;

- à l'est de l'actuel carrefour giratoire reliant l'A680, la RD112 et la déviation de Verfeil.

Synthèse des échanges :

Les élus conviennent que les positionnements proposés sont très proches. Ils confirment la nécessité d'un raccordement sur la RD112 qui relie Lavour à Toulouse et s'accordent sur un positionnement « centre » au regard des coûts de construction.

Zone d'échange de Maurens-Scopont / Vendine

Réunion le 25 novembre à Verfeil (22 élus)

Réunion le 30 novembre à Cuq-Toulza (17 élus)

Positionnements étudiés par le maître d'ouvrage :

- au niveau du carrefour existant entre les RN126, RD87 et RD11 ;

- au niveau du carrefour existant entre les RN126 et RD826 ;

- au droit du lieu-dit « Maziès » à l'est du carrefour existant entre les RN126 et RD826.

Synthèse des échanges :

Les élus de Maurens-Scopont et de Cambon-lès-Lavour refusent d'avoir un échangeur sur le territoire de leur commune. Ils soulignent que l'échangeur entraînerait une dégradation du cadre de vie des habitants au lieu-dit Esclauzolles. Ils ajoutent que l'emprise de l'échangeur accentuerait l'impact de l'autoroute sur les terres agricoles de ces communes.

Les élus de Vendine et des communautés de communes SESCOAL et Coeur Lauragais s'expriment en faveur d'un échangeur sur la RD11 en soulignant toutefois son impact sur les terres agricoles et sur les habitations situées au carrefour de la RD11 et de la RN126.

La communauté de communes du Pays de Cocagne souhaiterait que l'échangeur soit plus proche de Cuq-Toulza, mais prend acte du refus des communes concernées et de l'intérêt financier que représente un échangeur à Vendine.

Suite à ces échanges le préfet de région a interrogé à nouveau par courrier du 20 décembre 2011, les communes de Vendine, Maurens-Scopont, Cambon Les Lavour sur le maintien ou non d'un échangeur sur leur territoire notamment eu regard des enjeux d'aménagement du territoire. Les trois communes concernées Vendine, ont délibéré contre l'implantation de l'échangeur sur leur commune.

Zone d'échange de Puylaurens

Réunion le 29 novembre à Soual (18 élus)

Réunion le 30 novembre à Cuq-Toulza (17 élus)

Spécificité de l'échangeur :

La déviation de Puylaurens est mise en service depuis juillet 2008. Un échangeur dénivelé a été réalisé pour desservir la commune par la RD84. Cet échangeur nécessitera l'adaptation de ses bretelles afin d'intégrer les gares de péage.

Synthèse des échanges :

L'échangeur étant existant, il ne suscite pas de remarque particulière.

Les élus de Puylaurens s'inquiètent d'une augmentation du trafic dans la traverse de la commune (cf. itinéraire de substitution) et demandent, pour cette raison, l'intégration au projet d'un barreau supplémentaire déviant le trafic en dehors du centre-ville.

Zone d'échange de Soual

Réunion le 29 novembre à Soual (18 élus)

Réunion le 29 novembre à Cambounet-sur-le-Sor (16 élus)

Scénarios étudiés par le maître d'ouvrage :

Scénario de base : un échangeur à l'est de la déviation de Soual ;

Variante : deux échangeurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest de la déviation de Soual.

Synthèse des échanges :

Les élus de Soual confirment la nécessité d'un échangeur à l'Est de la déviation de Soual pour desservir les zones d'activités d'Albarède et de En Toulze ainsi que la base de loisirs de la Communauté de communes Sor et Agoût.

Ils demandent un échangeur à l'Ouest de la déviation de Soual afin de permettre une circulation des poids lourds analogue à celle d'aujourd'hui. Cette demande relaye principalement la préoccupation des carriers situés à Dourgne et Saint-Amancet pour les convois à destination de Castres et de ses environs (cf. itinéraire de substitution).

Zone d'échange de Castres

Réunion le 29 novembre à Cambounet-sur-le-Sor (16 élus)

Scénarios étudiés par le maître d'ouvrage :

- Scénario de base : un raccordement à la rocade de Castres et un échangeur au lieu-dit Saint-Palais à Castres ;
- Variante : un raccordement à la rocade de Castres, un échangeur au lieu-dit Saint-Palais et un échangeur au droit de la voie communale n°50 à Castres.

Synthèse des échanges :

Les élus de Castres confirment la nécessité d'un échangeur au lieu-dit Saint-Palais afin de desservir les zones économiques du Mélou et de la Chartreuse qui représentent 2500 emplois.

Ils demandent un échangeur au droit de la voie communale n°50 afin de desservir l'ouest de ces zones économiques.

Certains élus s'inquiètent des répercussions financières de la création d'un échangeur supplémentaire.

Itinéraire de substitution

L'autoroute étant située majoritairement en tracé neuf, l'itinéraire de substitution est constitué principalement de la route existante, la RN126. L'intégration de déviations existantes pour le projet d'autoroute nécessite d'y porter une attention particulière.

■ La déviation de Verfeil

Options étudiées par le maître d'ouvrage :

1) doublement sur place de la déviation de Verfeil
→ l'itinéraire de substitution serait constitué de la RD112 et de la route de Puylaurens

2) doublement sur place de la déviation de Verfeil avec construction d'une nouvelle déviation à 2 voies en parallèle de l'autoroute

→ l'itinéraire de substitution serait la nouvelle déviation

3) réalisation de l'autoroute en site propre, en parallèle de l'actuelle déviation de Verfeil

→ l'itinéraire de substitution serait la déviation actuelle

Synthèse des échanges :

Les élus refusent de dégrader le niveau de service de la déviation existante. Ils soulignent que la route de Puylaurens et la RD112 ne sauraient constituer l'itinéraire de substitution. Ils demandent le maintien de la déviation actuelle de Verfeil.

Certains élus s'inquiètent toutefois des répercussions sur le foncier agricole d'une autoroute située en parallèle de la déviation existante.

Suite à ces échanges, le maître d'ouvrage a présenté au cours de la concertation sur les tracés (janvier à mars 2012) une nouvelle proposition au conseil général de la Haute-Garonne et au conseil municipal de Verfeil d'étudier dans le cas du doublement sur place de la déviation de Verfeil, la reconstitution d'une déviation avec les mêmes fonctionnalités que la déviation existante mais avec des caractéristiques différentes. Cette déviation pourrait être au niveau du terrain naturel avec des carrefours plans au niveau des intersections (cf. bilan de concertation sur les tracés).

■ La déviation de Puylaurens

Les élus de Puylaurens prennent acte de l'utilisation de la RN2126, qui traverse le centre-bourg, comme itinéraire de substitution.

Un projet communal, en cours d'étude, vise à apaiser le centre-bourg en réduisant les voies de circulation et en donnant une place plus importante aux piétons.

Les élus de Puylaurens s'inquiètent de l'augmentation du trafic car les usagers venant de l'ouest et du nord de la commune et souhaitant rejoindre l'échangeur de la RD84, devront traverser le centre-bourg. Ils demandent la réalisation d'un barreau routier reliant la voirie de la zone d'activité, en cours de développement sur la RD84, à la RN2126 à l'ouest de la commune.

■ La déviation de Soual

Scénarios étudiés par le maître d'ouvrage :

- Scénario de base : un échangeur à l'est de la déviation de Soual
- Variante : deux échangeurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest de la déviation de Soual

En l'absence d'un échangeur à l'ouest de la déviation de Soual et du fait de l'interdiction de circulation des poids-lourds dans le centre de Soual, les circulations des camions seront modifiées.

Pour aller de Revel à Castres, les camions emprunteraient la RD84 pour rejoindre l'échangeur de Puylaurens et l'autoroute. Les élus de Soual considèrent que cet allongement de temps de parcours se traduirait par une dégradation des conditions de travail et une perte de compétitivité pour les carriers situés à Dourgne et Saint-Amancet.

Pour cette raison, ils demandent un échangeur à l'ouest de la déviation de Soual.